



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Instance partenariale nationale de concertation sur la gestion du risque Covid-19 en milieu scolaire**

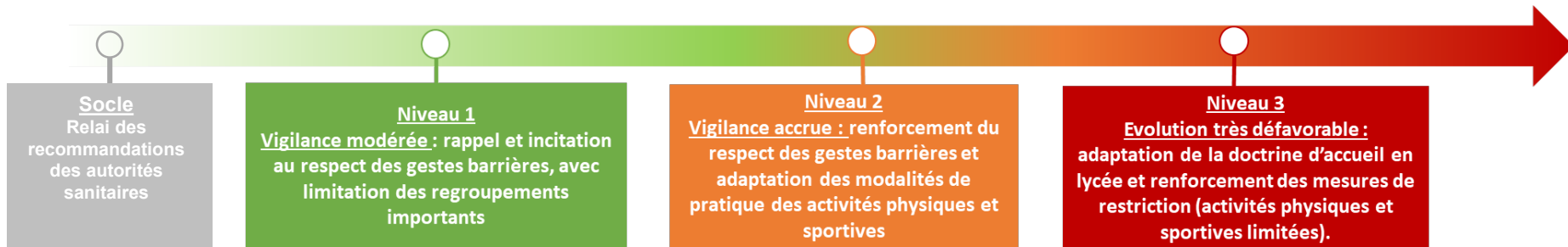
# Perspectives pour l'année scolaire 2022-2023

## Objectifs

- Favoriser la réussite et le bien-être des élèves ;
- Prévoir une réponse proportionnée aux enjeux sanitaires et assurer une protection adaptée des personnels ;
- Rechercher une cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale.

Afin de permettre une anticipation et une préparation suffisante, le cadre sanitaire pour la prochaine année scolaire sera publié dès le mois de juillet après concertation des organisations syndicales le 12 juillet 2022.

## Un cadre sanitaire gradué reposant sur un socle de recommandations et trois niveaux de mesures, activables en fonction du contexte épidémiologique



La détermination du niveau applicable relèvera du **CDSN**, sur proposition des autorités sanitaires et du MENJ, et pourra concerner tout ou partie du territoire. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation.

En cas de renforcement du protocole au cours de l'année (passage du niveau 1 au niveau 2 par exemple), il sera recherché un **délai de mise en œuvre de 10 jours** après communication interne (rectorats, personnels, collectivités locales) et grand public (élèves, familles).

Le niveau de protocole applicable au moment de la rentrée scolaire sera communiqué en août (et préalablement à cette réunion pour les territoires ultra marins dont la rentrée intervient plus tôt).

## La recherche d'une plus grande cohérence avec les règles applicables en population générale

Les mesures relatives à l'aération, la limitation de brassage, la désinfection, le lavage des mains sont inchangées à partir du niveau 1.

### Principales évolutions

- Pour le socle et les trois niveaux de protocole, **application des règles applicables en population générale pour le port du masque et le contact-tracing** (plus de règles spécifiques au milieu scolaire).
- **Adaptation des mesures d'hybridation** dans les collèges et lycées pour tenir compte de l'expérience de l'année écoulée.
- Une **simplification des règles applicables aux activités physiques et sportives en extérieur**.

Cadre sanitaire année scolaire 2022-2023	Socle	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège <b>Hybridation au lycée selon contexte local</b>
<b>Protocole sanitaire</b>	Recommandations générales édictées par le MSP	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains  Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  Limitation des regroupements importants  Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains  Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b>  Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b>	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains  Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré  Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
<b>Activités physiques et sportives</b>	Pas de restriction	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée selon la pratique sportive à respecter</b>	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation sont permises.